

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 12 mai 2014 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Jean-François Roy
M. Paul Audet
Mme Lise Gosselin

Mme Manon Roy
M. Gilles Deshaies
M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Daniel Talbot. Madame Josée Vachon, directrice-générale, secrétaire-trésorière est aussi présente.

2014-05-124 Ouverture de la session

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance extraordinaire à 19H40.

Adoptée.

2014-05-125 Adoption de l'ordre du jour du 12 mai 2014

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Gilles Deshaies
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée.

2014-05-126 Réception de l'avis de convocation

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par Mme Lise Gosselin
et résolu unanimement que les élus confirment avoir reçu l'avis de convocation pour la tenue de cette séance extraordinaire.

Adoptée.

Dossier puits municipal

M. Daniel Lapointe, ingénieur, explique au conseil les démarches pour l'installation du puits municipal. L'ouverture des soumissions a eu lieu, jeudi, le 8 mai 2014. Monsieur Lapointe informe le conseil que la soumission déposée par Forages Nelson Gagné est conforme.

2014-05-127 Contrat pour puits municipal: Forages Nelson Gagné

Attendu l'appel d'offres, par invitation, pour la construction d'un puits municipal;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 8 mai 2014;

Attendu que trois soumissions ont été déposées;

Attendu que la plus basse soumission est celle de Forages Nelson Gagné et s'élève à \$25,386.48 taxes incluses;

Attendu que ce prix peut varier étant donné que le bordereau de soumission fixe des prix unitaires;

Attendu que l'ingénieur Daniel Lapointe, de la firme SNC Lavalin et Vincent Mlakar de Laforest Nova Aqua, recommandent au conseil d'octroyer le contrat à Forages Nelson Gagné

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Manon Roy
et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour le puits municipal à Forages Nelson Gagné.

En conséquence, le contrat à intervenir sera préparé par SNC Lavalin. Le conseil mandate, Josée Vachon, directrice-générale, à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée.

Dossier : Baie Sauvage

L'ingénieur Daniel Lapointe, fait un rapport au conseil sur la visite qu'il a effectuée le 7 mai dernier au Chemin de la Baie Sauvage. Il y aurait lieu de faire des fossés importants, avec de l'enrochement, sur notre propriété. Cependant, il faudrait s'assurer de connaître notre emprise, puisque le type des fossés nécessaires pourraient nécessiter de l'empiètement sur les propriétés de nos contribuables. L'ingénieur suggère de procéder à une intervention partielle pour voir l'évolution, sur une section de ce chemin, avant d'aller plus loin dans nos démarches.

2014-05-128 Demande de prix budgétaire: Chemin de la Baie Sauvage

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
et résolu unanimement de demander un prix budgétaire à Excavation Gagnon & Frères, pour une intervention partielle dans le Chemin de la Baie Sauvage, afin de diminuer l'érosion des fossés sur notre voie carrossable.

En ce sens, la maire Daniel Talbot est mandaté pour se rendre sur place avec l'entrepreneur afin d'identifier une intervention réalisable et demander un prix pour la prochaine séance ordinaire.

Adoptée.

2014-05-129 Travaux: Chemin Thibodeau Ouest

Attendu le dépôt de la soumission d'Excavation Gagnon & Frères pour les travaux du Chemin Thibodeau Ouest;

Attendu que le prix déposé s'élève à 37,740.00\$ plus taxes ;

Attendu que le conseil est d'accord pour procéder à ces travaux immédiatement;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Gilles Deshaies
et résolu unanimement que SNC Lavalin prépare le contrat à intervenir entre la Municipalité et Excavation Gagnon & Frères, le tout selon la soumission déposée le 1er mai dernier. La directrice-générale est mandatée à signer ce contrat pour et au nom de la Municipalité de Ste-Praxède.

Adoptée.

2014-05-130 Résolution: Fossés Chemin Giroux - Marjobert

Attendu que la résolution portant le numéro 2014-05-119, adoptée lors de la séance ordinaire du 3 mai 2014, décrétait l'aménagement de fossés dans le Chemin Giroux;

Attendu que le conseil choisi de faire les travaux de fossés de façon différente;

Attendu que les fossés à construire ne traverseront plus les entrées privées des terres agricoles;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Paul Audet
et résolu majoritairement (les conseillers Manon Roy et Jean-François Roy n'ayant pas votés, ni participés aux discussions)
que le conseil municipal procèdera aux travaux suivants:

Creusage de fossés, sur le chemin Giroux, côté Nord (sans toucher aux entrées privées de Ferme Rémavie et Ferme Marjobert). Ce fossé sera entièrement sur notre propriété, tout en conservant un haut de talus d'environ 12 pouces;

Faire installer un ponceau pour traverser l'eau dans un fossé, côté Ouest, du Chemin Marjobert;

Creusage de fossés sur le Chemin Giroux, côté Sud, à partir de la sortie du ponceau de traverse ;

Procéder au remblai nécessaire pour avoir un espace suffisant, pour une virée pour le déneigement, sur notre propriété municipale, en utilisant notre propriété du Chemin Giroux, côté Sud,

Le conseil municipal mandate Excavation Gagnon et Frères pour procéder à ces travaux, suivant la soumission qui devra être déposée par cette entreprise et acceptée par les élus;

Il est entendu qu'aucun travaux ne sera réalisé avant que Ferme Rémavie ait reçu une lettre de Me Odette Gagné, avocate, lui indiquant les intentions de la Municipalité.

Adoptée.

2014-05-131 Mandat à Me Odette Gagné: Réponse à Ferme Rémavie

Attendu que la Municipalité a reçu une mise en demeure de Ferme Rémavie le 19 mars 2014, par laquelle ce contribuable demandait au conseil d'intervenir pour conduire les eaux du fossés sur une section du Chemin Giroux;

Attendu que Ferme Rémavie a été informé, par notre avocate, Me Odette Gagné, que la municipalité ferait les vérifications nécessaires en ce qui a trait aux eaux du fossé;

Attendu que le conseil, par les résolutions portant le numéro 2014-05-119 adoptée le 5 mai 2014 et 2014-05-130 adoptée le 12 mai 2014 a décrété les travaux de fossés à réaliser dans le Chemin Giroux;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par Mme Lise Gosselin
et résolu unanimement majoritairement (les conseillers Manon Roy et Jean-François Roy n'ayant pas votés, ni participés aux discussions)

Que le conseil municipal mandate Me Odette Gagné, avocate, afin qu'elle informe Ferme Rémavie quant aux décisions prises par la Municipalité concernant d'éventuels travaux de fossés dans le chemin Giroux, le tout suivant la mise en demeure reçue en mars 2014;

Au surplus, suivant le plan de piquetage réalisé par Éric Bujold (minutes 5652) ainsi que la pose des repères d'arpentage délimitant notre propriété, il est convenu que Ferme Rémavie Enr. devra enlever tous les vestiges qu'elle a installés et cesser tous travaux agricoles sur la propriété municipale et ce à compter de la réception des présentes;

Adoptée.

2014-05-132 Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
et résolu unanimement de lever cette séance extraordinaire à 20H55.

Adoptée.

M. Daniel Talbot
Maire
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon
Directrice-générale
Secrétaire-trésorière